

Passeport Data Protection Officer (DPO)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse : ■ **Communication, e-commerce, fonction publique, immobilier, informatique, sécurité, services, banque & assurances**

Les certifiés exercent dans toute entreprise du secteur privé ou public qui gère des données sur ses clients, abonnés et/ou salariés, quels que soient le statut et la taille de la structure. La certification est ouverte à la fois aux demandeurs d'emploi et aux salariés. La certification est accessible à des publics cibles de plusieurs niveaux de qualification pouvant aller par exemple de bac+3 au master. Le critère d'inscription portera plus sur l'ancienneté de la personne au sein de l'organisme ou sur sa séniorité sur le poste.

Cibles: juriste, avocat, responsable juridique, responsable informatique, chargé de projet informatique, responsable de ressources humaines, assistante de direction...

Code(s) NAF : **68.20A**, **46.43Z**, **65.12Z**, **80.20Z**,
69.10Z, **66.21Z**, **62.09Z**

Code(s) NSF : **313**, **300**, **326**

Code(s) ROME : **K1903**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/09/2012**

Mots clés : **RGPD**, **CNIL**, **données personnelles**, **DPO**

Identification

Identifiant : **4225**

Version du : **19/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [DPO](#)
- [Les recommandations du G29, groupe des CNIL européennes, sur lesquelles s'appuie la CNIL française](#)

Non formalisé :

- [Le rôle du DPO](#)
- [Le DPO, nouvel acteur-clé de la protection des données eu UE](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification Passeport DPO certifie l'acquisition de compétences relatives à la loi informatique et libertés et au Règlement général sur la protection des données personnelles permettant le respect de ceux-ci au sein de la structure et la gestion des relations avec la CNIL.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Non

Descriptif général des compétences constituant la certification

Informers les différents acteurs de l'entreprise de l'obligation de recensement des traitements afin de les déclarer à la CNIL.
Collecter les informations sur les traitements réalisés au sein de l'entreprise afin de les recenser dans le registre de traitement.

Public visé par la certification

Tous publics

Créer le registre des traitements des données afin de lister l'ensemble des processus de traitement des données personnelles et avoir eu une preuve de chacun d'eux.

Mettre à jour régulièrement le registre des traitements afin de répondre aux sollicitations de la CNIL et des personnes intéressées et identifier rapidement les failles de sécurité.

Distinguer les traitements qui nécessitent une déclaration et/ou une demande d'autorisation auprès de la CNIL afin de pouvoir traiter les données légalement.

Renseigner et transmettre les formulaires de déclaration et/ou de demande d'autorisation délivrés par la CNIL afin d'avertir la CNIL des éventuels dangers liés au traitement.

Définir une politique de prévention des réclamations client afin de répondre aux nouveaux droits des personnes concernant le traitement de leurs données personnelles.

Créer des processus de réponse à des demandes externes afin de répondre rapidement aux sollicitations des personnes concernées et éviter les contentieux.

Organiser la cellule de crise afin de gérer les failles de sécurité et avertir la CNIL et les personnes concernées.

Identifier le périmètre de contrôle et les droits d'intervention des inspecteurs de la CNIL afin de créer un processus interne de réponse à leurs sollicitations.

Répondre aux sollicitations des inspecteurs afin d'éviter le délit d'entrave lors d'un contrôle.

Répondre au rapport de la CNIL afin de modifier ses comportements de traitement de données et/ou déposer un recours.

Modalités générales

La durée totale du programme de formation est de 8 jours, 56 heures.

Formation continue en présentiel qui permet un suivi personnalisé des candidats et facilite le contact en cas de difficultés.

Modalités pédagogiques : travaux de groupe, témoignages, études de cas.

La formation est conçue pour favoriser la participation des stagiaires ainsi que les échanges avec les autres participants.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Acquisition des outils et méthodologies pour mettre en œuvre et mener à bien les tâches et responsabilités du DPO.

Acquisition de la maîtrise des obligations de la loi informatique et libertés pour sécuriser le traitement de données personnelles.

Pour l'entité utilisatrice

Prévention des risques liés à l'exploitation des données personnelles d'entreprise.

Sécurisation des actions de l'entreprise sur Internet relatives aux données personnelles.

Meilleure compréhension de leurs droits et de leur marge de négociation lors de contrôle de la CNIL.

Optimisation de leurs investissements.

Pour les individus déjà CIL, perfectionnement et officialisation de leurs connaissances et fonctions afin de les accompagner vers un poste de DPO.

Evaluation / certification

Pré-requis

Les candidats doivent être sensibilisés aux problématiques informatique et libertés et données personnelles.

Compétences évaluées

Toutes les compétences sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

Centre(s) de passage/certification

- Comundi, 3 Rue Édouard VII, 75009 Paris

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat nominatif des compétences professionnelles acquises et décrites dans le référentiel de certification délivré par Comundi.

Plus d'informations

Statistiques

Une promotion par an sur le Passeport DPO. Environ 25 personnes certifiées depuis le début de la formation. 6 personnes sont certifiées par an en moyenne. (2014 : 5 ; 2015 : 5 ; 2016 : 7 ; 2018 : 8)

La promotion de 2017 devait accueillir 7 personnes, toutefois nous avons décidé de ne pas l'ouvrir car nous étions sur une période de transition avec l'adoption du RGPD. Les compétences validées par les stagiaires auraient eu une durée de vie de 6 mois.

Autres sources d'information

<https://www.comundi.fr/formation-droit-des-technologies/formation-passeport-data-protection-officer-dpo.html>